

Image not found or type unknown



Question transfert de propriété et c.a perçu

Par **gardiengaia**, le **29/07/2011** à **18:21**

Bonjour, dans le cas d'une vente à distance, j'aurais aimé savoir quand prend effet la propriété du bien vendu et payé et dans le cas d'une vente à distance :
- a la date de l'édition de l'attestation de vente et de garantie ?
- a la date de l'apposition de la signature de l'acheteur sur cette attestation de vente et de garantie ?
- a la réception du double de cette attestation ?
- a la livraison du bien ?
A qui revient donc les bénéfices d'un chiffre d'affaire perçu entre l'édition de la facture et la livraison sur cette chose vendue ?
merci par avance des réponses apportées .